

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1765**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Réalisation d'aménagements sur le patrimoine de la Sollar et de l'OPH du Rhône - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Sollar

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1765**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Réalisation d'aménagements sur le patrimoine de la Sollar et de l'OPH du Rhône - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Sollar**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Conformément aux orientations définies dans la convention locale d'application du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Pierre Bénite signée en 2007, et plus particulièrement en lien avec l'objectif de "Qualifier les espaces résidentiels pour une bonne appropriation par les habitants, améliorer la visibilité des équipements, la sécurisation des espaces publics", la programmation 2010 du CUCS de Pierre Bénite intègre :

1° - La requalification de la dalle commerciale de Haute Roche, par l'OPH du Rhône

Le centre commercial de Haute Roche, propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, offre 866 mètres carrés de locaux comprenant un supermarché, un tabac-presse et, depuis avril 2010, l'espace projets de Haute Roche qui abrite les bureaux de l'équipe du CUCS.

Situé au cœur de la Zone urbaine sensible (ZUS), cet espace commercial très fréquenté connaît depuis quelques années une dégradation progressive du bâtiment et de ses abords, induisant une image défavorable mais également des problèmes techniques et d'usage (infiltration d'eau de pluie dans les garages souterrains, dalle de parking déformée, absence de plusieurs garde-corps en bordure de la terrasse).

Afin d'améliorer l'attractivité du centre commercial et en lien avec l'emménagement de l'équipe du CUCS, il a été proposé de procéder à un rafraîchissement général des façades de l'immeuble, de moderniser son éclairage, et de remettre en état ses accès.

Le programme prévoit ainsi :

- la réfection complète du parking (enrobé, traçage au sol) et des soubassements de la dalle (reprise d'étanchéité, peinture),
- la remise en peinture des parements bois en façade et l'amélioration de l'éclairage du bâtiment,
- serrurerie : le remplacement des "bavettes métalliques" en pied de façade et de l'ensemble des mains courantes en bois par des mains courantes en acier galvanisé.

Le coût des travaux, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône, est de 102 800 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Etat (ANRU Isolé) :	20 560 €
- OPH du Rhône :	65 000 €
- Communauté urbaine de Lyon :	17 240 €.

2° - *L'aménagement d'une aire de jeux au Hameau des Galets, par la SOLLAR*

La SOLLAR est propriétaire de la résidence "Hameau des Galets", située au nord-est du périmètre CUCS de Pierre Bénite. Elle est confrontée depuis plusieurs années à des tensions liées à une utilisation abusive de l'aire de jeux située au centre de cet ensemble immobilier, et aménagée sur le toit-terrasse d'un bâtiment de garages : regroupements nocturnes de jeunes, barbecues, petits trafics. Ces événements répétés, surtout en période estivale, sont la cause de problèmes de voisinage entre locataires de la résidence et avec les propriétaires des pavillons de la rue des Cerisiers, qui surplombe l'aire de jeux.

La SOLLAR a donc souhaité engager une réflexion sur le devenir de cette aire de jeux, au caractère pauvre et peu qualitatif. Une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée courant 2005. Les travaux d'aménagement ont été lancés début 2006, avant d'être rapidement interrompus.

En effet, il s'est avéré que la solidité du toit-terrasse n'était pas suffisante pour permettre le déroulement normal du chantier. Diverses études ont été réalisées par plusieurs bureaux d'études techniques qui ont confirmé la nécessité de conforter la dalle. Les travaux de confortement ont été réalisés fin 2009, permettant de relancer le chantier d'aménagement du jardin sur dalle au printemps 2010.

Le projet prévoit le réaménagement complet de l'aire de jeux existante, soit :

- la suppression des aménagements et du mobilier urbain d'origine,
- l'apport de terre végétale, travail de nivellement du site, reprise des revêtements de sols,
- la création de deux rampes d'accès au jardin dont une respectant la norme handicapée en vigueur,
- la mise en place de serrurerie à la périphérie du jardin : portails d'accès et clôtures,
- les plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes couvre-sols et grimpantes et installation d'un système d'arrosage automatique goutte à goutte,
- la mise en place de mobilier urbain (bancs, corbeilles, jeux à ressort),
- la sécurisation de cet ensemble : mise en place d'un éclairage et d'un système de contrôle d'accès.

Le coût des travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la SOLLAR est de 174 670 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Etat (ANRU isolé) :	33 800 €
- Région Rhône-Alpes :	55 000 €
- Commune de Pierre-Bénite :	3 600 €
- SOLLAR :	62 270 €
- Communauté urbaine de Lyon :	20 000 €

Il est utile de préciser que par décision n° B-2005-3577 du Bureau du 3 octobre 2005, la SOLLAR avait obtenu une subvention communautaire d'un montant de 15 000 € lors de la première présentation du projet dans le cadre de la programmation de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2005 pour un montant total de 150 000 € TTC.

La convention de participation financière signée à l'époque étant arrivée à son terme et la SOLLAR n'ayant pas perçu cette somme, il est proposé au Bureau d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, comprenant une subvention communautaire réévaluée pour tenir compte des surcoûts cumulés sur le projet.

Vu ledit dossier :

DECIDE**1° - Approuve :**

a) l'attribution de subventions d'un montant de :

- 17 240 € au profit de l'OPH du Rhône dans le cadre de la requalification de la dalle commerciale de Haute Roche à Pierre Bénite ;

- 20 000 € au profit de la SOLLAR dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de jeux au Hameau des Galets à Pierre Bénite ;

b) - les conventions à passer entre d'une part la Communauté urbaine et l'OPH du Rhône et d'autre part la Communauté urbaine et la SOLLAR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - comptes 204 170, 204 200 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.